

Paris, le 9 juillet 2020

L'AMIF accompagne les élus en début de mandature avec le guide
« Être maire, bien démarrer son mandat »

Accompagner les maires d'Ile-de-France dans leurs missions quotidiennes, tel est le rôle de l'AMIF.

C'est pourquoi, au lendemain du second tour de ces élections municipales si particulières, et alors que le monde traverse une crise dont nul ne sait sur quoi elle débouchera, l'AMIF a voulu proposer aux maires nouvellement élus ou réélus un outil qui leur permette d'exercer au mieux leurs fonctions.

Si être maire est une volonté et un honneur, c'est aussi une charge et une responsabilité. En zone urbaine comme dans nos campagnes, les maires sont de plus en plus sollicités et il est plus que jamais nécessaire qu'ils disposent d'une information qualifiée et sourcée.

Au début d'un mandat, de nombreuses questions se posent et il n'est pas toujours facile de trouver le bon interlocuteur et d'obtenir les bonnes réponses. Ce guide a pour ambition d'apporter des réponses factuelles aux interrogations liées à la prise de fonction des nouveaux élus, et plus largement à offrir un support de référence à disposition de l'ensemble des élus.

Ces réponses tiennent compte de l'évolution du statut de l'élu à la suite des récentes lois en la matière, et des contraintes temporaires pendant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, ce guide aborde trois grandes thématiques : **le statut de l'élu** que la récente Loi Engagement et Proximité a fait évoluer afin de faciliter l'exercice de leur mandat à travers **le renforcement des crédits d'heures** pour les élus salariés, **le droit à la formation** ou encore **la revalorisation des indemnités** des maires et adjoints des communes de moins de 3 000 habitants.

Une seconde thématique est consacrée au **rôle du maire comme agent de l'Etat et chef de l'administration communale**. Y sont notamment traités le **renforcement des pouvoirs de police** du maire, et la nouvelle obligation faite aux Préfets et aux Procureurs des départements de recevoir les maires afin de leur présenter leurs fonctions comme officier de police judiciaire et officier d'état civil.

Une troisième partie traite de **l'organisation du conseil municipal**, cette instance délibérative qui représente les habitants et a la charge de régler les affaires de la commune. Sont évoqués **le contrôle de légalité**, la charte de l'élu local qui doit être lue lors du conseil municipal d'installation, l'harmonisation des règles de désignation des délégués amenés à siéger dans les syndicats mixtes ouverts ou fermés, l'installation – à la demande des habitants - dans les communes de moins de 3 500 habitants d'un **conseil consultatif**, ou encore de la possibilité nouvelle accordée à un maire de déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Ce guide est l'illustration de la volonté de l'AMIF d'accompagner les maires tout au long de leur mandat.

Le guide est disponible en pièce jointe et en [téléchargement sur le site de l'AMIF](#)

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70